INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI No. CBC-1

LETTRE CIRCULAIRE No. 41/2007 26 avril 2007

REGLEMENTS HYDROGRAPHIQUES NATIONAUX

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le renforcement des capacités (CB) est le processus par lequel l'Organisation évalue et soutient les Etats en matière de développement durable et d'amélioration de leurs capacités afin que ces derniers soient en mesure de satisfaire aux objectifs de l'OHI, et également de répondre aux obligations et recommandations hydrographiques, cartographiques et relatives à la sécurité maritime inscrites dans la Convention sur le Droit de la mer (UNCLOS), dans le Chapitre V de la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et dans d'autres textes internationaux. Le renforcement des capacités représente pour l'OHI un objectif stratégique.

Depuis 2003, date à laquelle le Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités a été créé, plusieurs objectifs ont été atteints : la définition d'une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités; la création d'un Fonds pour le renforcement des capacités en vue d'appuyer les demandes émanant de pays en développement ; l'élaboration d'un plan de gestion qui comprenne les demandes émanant des Commissions hydrographiques régionales et la préparation des programmes de travail annuels relatifs au renforcement des capacités.

Une des tâches fondamentales menées à bien par le CBC a été de fournir un soutien aux pays en développement pour les aider à établir un Service hydrographique national. La plupart des Services hydrographiques des Etats membres de l'OHI ont été créés par loi ou décret national, établissant leur mission, fonctions, organisation, financement, relations avec les autres agences, etc. L'addition de ces différents règlements administratifs a été identifiée comme étant une importante source d'information pouvant fournir aux pays qui sont en train d'élaborer leur propre législation une assistance en matière d'hydrographie, de cartographie marine, de sécurité de la navigation et d'autres activités y relatives.

La création des Comités hydrographiques nationaux (CHN) et d'autres organes de coordination nationaux a également été recommandée et le concept est fermement soutenu par les pays en développement. Un CHN vise à améliorer les relations entre toutes les agences nationales impliquées, productrices ou utilisatrices de produits et de services d'informations hydro-cartographiques et de sécurité maritime. De récentes visites techniques aux pays concernés ont révélé que les représentants des différentes institutions nationales participant à la table ronde, qui était organisée aux fins d'expliquer l'importance de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation, la sauvegarde de la vie humaine en mer,

la protection de l'environnement marin et de nombreuses autres activités, se réunissaient pour la toute première fois. La contribution que l'hydrographie pouvait apporter à leurs travaux n'avait pas été bien estimée et le concept d'établissement d'un CHN ou d'un organe similaire a reçu un fort soutien.

Comme dans le cas de l'établissement d'un Service hydrographique national, le BHI est d'avis qu'il serait également très utile pour de nombreux pays en développement qui souhaitent établir leur propre Comité hydrographique national d'obtenir des exemples de législation nationale relative à la création d'un CHN ou d'un organe similaire.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, vous êtes invités à adresser au BHI <u>avant le 30 juin 2007</u> (à l'attention du CV Gorziglia, Directeur, chargé du Renforcement des capacités et Président du CBC) des exemplaires des règlements nationaux pouvant servir de référence en vue de l'établissement d'un Service hydrographique national et/ou d'un Comité hydrographique national. Le BHI envisage de regrouper les informations fournies et de les poster sur le site web de l'OHI à la rubrique Renforcement des capacités, à l'intention des pays où la création de telles institutions nationales est en cours.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA Directeur